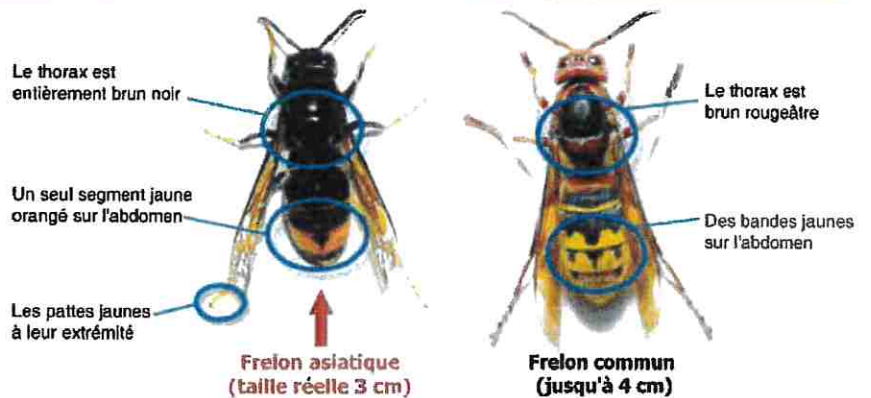


Annexe 3 Lutte contre le frelon Asiatique

Le frelon asiatique a été accidentellement introduit en France au début des années 2000. Depuis, son expansion a été rapide et son impact majeur, tant sur l'apiculture et la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. Le développement des colonies, en été et en automne, est associé à d'importants besoins alimentaires que les frelons comblent en consommant des abeilles, de nombreux insectes, des fruits et même de la viande et du poisson, sur les marchés notamment. Les risques sur la santé humaine sont alors d'autant plus importants que les colonies sont très populeuses. Pour réduire la pression de cette espèce envahissante, le département de l'Eure met en place un plan de lutte collective, dont l'animation et la coordination sont assurées par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Eure et la FREDON. En cas de détection d'un nid, la municipalité ou les citoyens sont invités à prendre contact avec le GDS afin de procéder à la destruction du nid, et en aucun cas à le détruire eux-mêmes.

reconnaître le frelon
asiatique du frelon
européen



reconnaître un nid de
frelon asiatique parmi
d'autres nids



Nid primaire
sphériques, 10 cm, endroit abrité



Nid secondaire
Sphérique à piriforme
Environ 70 cm de diamètre
Petite ouverture latérale
Arbres, à plus de 10 m (75 % des cas)



Nid de frelon européen
30 cm, large ouverture vers le bas



Nid de guêpe
30 cm, petite ouverture vers le bas

Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure
Contact plateforme départementale :

* Tél : 02 77 64 54 27

* * Adresse mail : contact@frelonasiatique27.fr

Site internet : www.frelonasiatique27.fr

* Tél : du lundi au vendredi de 8^h 30 à 12^h 30 et de 14^h 30 à 18^h 00
* * à tout moment